



## Emballages à usage unique - responsable d'emballages type A

A remplir par l'adhérent qui est responsable d'emballages industriels de type A. A savoir, toute personne qui a emballé ou a fait emballer en Belgique des produits en vue ou lors de leur mise sur le marché belge. A renvoyer à Valipac au plus tard pour le **28 février 2022**.

<b>Année de référence: 2021</b>	Numéro d'adhésion:			Groupe de produits:	
Matériau d'emballage	Poids total des <b>emballages primaires</b> <sup>(1)</sup> (tonnes)		Poids total des <b>emballages secondaires</b> <sup>(1)</sup> (tonnes)	Poids total des <b>emballages tertiaires</b> <sup>(1)</sup> (tonnes)	<b>Poids total de tous les emballages (tonnes)</b>
	Produits <b>dangereux</b> <sup>(2)</sup>	Produits <b>non-dangereux</b>			
Papier / carton recyclable					
Métal recyclable					
Bois recyclable					
Verre recyclable					
Fibres naturelles recyclables					
Plastique recyclable					
Plastique recycl. secteur construction <sup>(2) (3)</sup>					
Autres recyclables					
Papier / carton non-recyclable <sup>(2)</sup>					
Bois non-recyclable <sup>(2)</sup>					
Plastique non-recyclable <sup>(2)</sup>					
Verre non-recyclable <sup>(2)</sup>					
Autres non-recyclables <sup>(2)</sup>					
<b>TOTAL</b>					
Nombre d'unités mises sur le marché			Poids net des produits mis sur le marché (tonnes)		
Nom et signature du responsable du dossier					

version 12/2021

Les données relatives aux quantités d'emballages industriels concernent les 12 mois de l'année 2021.

<sup>(1)</sup> Emballage primaire = emballage de vente  
Emballage secondaire = emballage de groupage  
Emballage tertiaire = emballage de transport

<sup>(2)</sup> Consultez le Guide de la déclaration des emballages industriels

<sup>(3)</sup> Il s'agit de tous les films, housses et sacs en plastique de produits destinés au secteur de la construction

Tous les documents sont disponibles sur notre site internet [www.valipac.be](http://www.valipac.be) dans la section "Vous êtes client".